

Les encouragements à la gestion forestière (subventions aux travaux, exonérations fiscales ...)



Des parcelles boisées livrées à elles-mêmes ne pourront jamais rivaliser en terme de production de bois (*qualité et quantité*), de stabilité (*coups de vent, neiges lourdes...*), de prévention (*vis-à-vis des attaques parasitaires, du feu...*) et d'attractivité paysagère, avec des parcelles situées dans les mêmes conditions mais cultivées.

Il n'y a ni secret, ni miracle, une phase initiale d'investissement est nécessaire pour mettre une forêt sur de bons rails. Mais investir pour récolter dans 30, 40, 50... 100 ans, n'est pas à la portée du plus grand nombre de propriétaires forestiers.

Aussi des soutiens financiers (subventions aux travaux, exonérations fiscales, aide aux échanges, appui aux démarches territoriales en secteurs boisés...), s'inscrivant dans des stratégies et dispositifs publics globaux, accompagnent l'investissement et l'engagement des propriétaires forestiers.

Vous présenter ces dispositifs, soutiens financiers, allègements fiscaux... sera l'objectif de cette après-midi d'information.

RENDEZ-VOUS

**le vendredi 19 mars 2010
à 14 heures
à la Salle Lozère (4^{ème} étage)
de la Chambre d'agriculture
de Mende (avenue Foch)**

Programme

- 14h00 : Accueil des participants - Présentation de la réunion
- 14h10 : Politiques cadres Région / Etat / Europe en faveur de la forêt. *Conseil régional et Direction régionale de l'agriculture et de la forêt*
- 14h40 : Les aides aux travaux forestiers : améliorations, desserte... *Direction Départementale des Territoires de Lozère*
- 15h10 : Les exonérations fiscales : réduction d'impôt pour l'acquisition de parcelles boisées ou à boiser, pour la réalisation de travaux forestiers et pour développer la gestion forestière; réduction des droits de transmission des propriétés boisées... *Direction régionale de l'agriculture et de la forêt*
- 16h00 : La TVA : la récupérer sur les travaux forestiers, les coupes de bois... *Coopérative La Forêt Privée*
- 16h20 : Le dispositif lozérien d'aide aux échanges et cessions de petites parcelles. *Conseil Général et Antenne de la Lozère du CRPF*
- 16h40 : Les engagements de gestion durable pour bénéficier de ces possibilités : le plan simple de gestion (PSG), le code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), le règlement type de gestion (RTG) *Antenne de Lozère du CRPF*
- 17h00 : Conclusion de la réunion

Manifestation gratuite ouverte à tous les propriétaires forestiers

Pour tout renseignement :
Centre Régional de la Propriété Forestière
Antenne de la Lozère
16 Quai Berlière - 48000 MENDE
☎ : 04.66.65.26.79
✉ : lozere@crpf.fr

